



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Bureau Communautaire  
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE**

\_\_\_\_\_  
**Séance du 23 mars 2023**  
\_\_\_\_\_

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois mars à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 17 mars 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

**NOMBRE DE MEMBRES**

<b>En EXERCICE</b>	<b>11</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>10</b>
<b>VOTANTS</b>	<b>10</b>

\_\_\_\_\_  
Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.  
\_\_\_\_\_

**CONVOCATION**

<b>Datée</b>	<b>du 17/03/23</b>
<b>Affichée</b>	<b>le 17/03/23</b>

**Etaient présents** : Jean SELLIER  
Philippe VAN-HOORNE  
Michel LE GLAUNEC  
Serge DELAVALLÉE  
Guy MARTEL  
François BRIZARD  
Nathalie LENÔTRE  
François CARBONELL  
Jean-Luc BEAUFILS  
Véronique HELLEUX

**OBJET**

**Attribution aux particuliers des  
aides directes inscrites dans la  
convention OPAH sur le territoire  
de la CdC et de l'OPAH RU sur le  
centre-ville de L'Aigle**

**Absente excusée** : Virginie VIOLET

Acte reçu en Préfecture le **29 MARS 2023**  
Publié en ligne le  
Certifié exécutoire **29 MARS 2023**

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'Urbanisme, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil Communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Vice-Président à l'Urbanisme et des services de la CdC a émis un avis favorable le 15/03/2023 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessous.
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget
- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.

**Le Bureau après en avoir délibéré :**

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessous les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

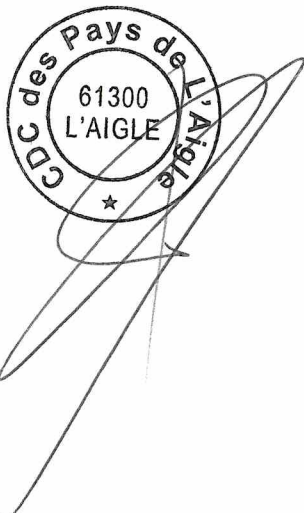
Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC	Date courrier accord de principe CdC	Date courrier SOLIHA accord pour demande de paiement
L'Aigle	18 rue Louis Cavalier	CDC	précarité énergétique	10/02/22	1 600,00 €	4/3/22	7/2/23
L'Aigle	64 rue Louis Pasteur	CDC	Travaux lourds	10/02/22	6 529,00 €	4/3/22	19/1/23
L'Aigle	13 rue Henri Heil	CDC	Précarité énergétique » et « sortie de passoire thermique	12/04/22	2 100,00 €	19/5/22	7/2/23
61550 La Ferté Fresnel	1 rue d'Anceins	CDC	Autonomie	20/10/22	535,00 €	28/10/22	31/010/2022
61550 La Ferté-en-Ouche	4 impasse du Louvet	CDC	Précarité énergétique et sortie de passoire thermique	24/11/22	2 100,00 €	30/11/22	23/2/23
61270 Ecorcei	Le Hamel	CDC	Précarité énergétique	24/11/22	1 200,00 €	7/12/22	6/2/23

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en Préfecture le 29 MARS 2023  
 Publié en ligne le 29 MARS 2023  
 Certifié exécutoire

Le Président,  
 Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture  
 061-200068468-20230323-2023-03-23-037-DE  
 Date de télétransmission : 29/03/2023  
 Date de réception préfecture : 29/03/2023